

Les Agendas 21 en France

Prendre en compte l'ensemble des enjeux du développement durable, tout en instaurant de nouvelles formes de gouvernances afin d'impliquer tous les acteurs du territoire.

Les Agendas 21 doivent répondre à l'échelle du territoire à 5 finalités et mettre en place 5 éléments déterminants concernant la démarche.

Les 5 finalités

1. **la lutte contre le changement climatique ;**
2. **la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;**
3. **la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;**
4. **l'épanouissement de tous les êtres humains ;**
5. **une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Les 5 éléments de démarche

1. **stratégie d'amélioration continue:** Il ne s'agit pas de "décréter" le développement durable: évoluer en permanence, se tenir au courant, changer de cap lorsqu'on est dans l'erreur...
2. **participation:** L'Agenda 21 n'est pas le projet des élus, il implique tout le monde, dans sa conception comme dans sa réalisation;
3. organisation du **pilotage:** L'Agenda 21 doit être piloté pour que soit garantie dans le temps sa mise en œuvre;
4. **transversalité des approches:** la transversalité touche à la fois les thématiques et les acteurs; on n'est plus dans des actions sectorielles pilotées par un service, mais dans des configurations mixtes;
5. **évaluation partagée:** une véritable autocritique, au regard du développement durable, qui nourrit la stratégie d'amélioration continue. Elle doit être partagée pour garantir la transparence de la démarche.



Le Comité 21 recense, en France, toutes les démarches d'Agenda 21.

<http://www.comite21.org/>.